



**MAIRIE DE DOMALAIN**  
*(Ille et Vilaine)*

2025 -  
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 14 mai 2025.

**Présents :** OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, BASLÉ Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, FURON Maryse, JARRY Emilie.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	12
Pouvoirs	:	03
Votants	:	15

**Absents excusés ayant donné procuration :** DAULAIN Laurent (pouvoir à VETIER Anthony), GUEGUEN Frédéric (pouvoir à JARRY Emilie), RENAULT Serge (ESNAULT Véronique)

**Absents excusés :** DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc,

**Absents :** PALIERNE Fabrice.

**Secrétaire de séance :** VETIER Anthony.

-Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian OLIVIER déclare la séance ouverte à 20h30.

-Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Anthony VETIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025.

**Ordre du jour :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- **20250501 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire**

**FINANCES, BUDGET, MARCHÉS PUBLICS**

- **20250502 Décision modificative n°1 du budget communal**
- **20250503 Tarifs de la cantine municipale 2025-2026**
- **20250504 Tarifs de la garderie municipale 2025-2026**
- **20250505 Tarifs de la garderie municipale du centre de loisirs 2025-2026**

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Retour de l'offre PATA 2025**
- **Tirage au sort des jurés d'Assises 2026**

**20250501 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.**

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 25 V0002	07/04/2025	23 Rue Brune	AB 710 - Superficie : 482 m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0003	05/05/2025	9 Rue Notre dame de Lourdes	AB 117 – Superficie : 358 m2 AB 118 – Superficie : 387 m2	Bâti	Renonciation

- Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Dates	Objets
14/04/2025	Pose antidérapant escalier mairie 948,60 € TTC
25/04/2025	Reprise des eaux pluviales Rue de l'étang 1 585,56 € TTC
25/04/2025	20 Barrières de police 1 493,52 € TTC
25/04/2025	Hotte aspirante Logt 2 Rue JML 148,68 € TTC
25/04/2025	Installation d'un T Vanne pour futur poteau incendie Carcraon 984,84 € TTC
29/04/2025	Acquisition Perceuse Visseuse + Meuleuse 653,26 € TTC

➤ **DECISION :**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.**

**A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 00 ; abstention : 00)**

**20250502 Décision modificative n°1 du budget communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de l'Attribution de Compensation d'investissement fixé par Vitré communauté au titre de l'exercice 2024 pour le financement de la compétence transférée « eaux pluviales urbaines » s'élève à la somme de 3 414 € et qu'il y a lieu par conséquent d'inscrire cette somme au budget 2025.

Il propose la décision modificative suivante :

35097 Code INSEE	DOMALAIN COMMUNE DE DOMALAIN	DM n°1 2025
---------------------	---------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2046-182 : EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00 €	3 414,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 414,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-231-133 : ATELIER COMMUNAL	3 414,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 414,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 414,00 €</b>	<b>3 414,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

**-De valider la modification budgétaire présentée ci-dessus.**

**A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 00 ; abstention : 00)**

**20250503 Tarifs de la cantine municipale 2025-2026**

Monsieur Le Maire rappelle les règles mises en place :

Les inscriptions et les annulations doivent être remises en mairie au plus tard la veille ou le dernier jour d'école précédent, avant 12h00 (*au plus tard le mardi avant 12h00 pour le jeudi et le vendredi avant 12h00 pour le lundi*).

Tout repas commandé et non annulé dans les délais sera dû sauf en cas d'absence pour maladie (8 jours pour fournir le certificat médical).

Les tarifs actuels de la cantine sont les suivants :

4.50 € le repas enfant, 5 € le repas enfant pour les non-inscrits dans les délais, 7.50 € le repas adulte et stagiaire autre que ceux du service restauration.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- **De reconduire les règles ci-dessus exposées ;**
- **De fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :**
  - **4.50 € le repas enfant**
  - **5 € le repas enfant pour les non-inscrits dans les délais**
  - **7.50 € le repas adulte et stagiaire autre que ceux du service de restauration**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

- A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 00 ; abstention : 00)

**20250504 Tarifs de la garderie municipale 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivants :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4.00 €

Vu le C.G.C.T.,  
Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- De fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

**A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 00 ; abstention : 00)**

**20250505 Tarifs de la garderie municipale du centre de loisirs 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie du Centre de Loisirs pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivants :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure	2.30 €	
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4.00 €

Vu le C.G.C.T.,  
Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :**

- De fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure	2.30 €	
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

**A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 00 ; abstention : 00)**

## QUESTIONS DIVERSES :

### -Retour de l'offre du PATA 2025 :

Monsieur DESILLE informe les élus que, dans le cadre du groupement de commande de PATA, l'entreprise PIGEON-BEAUMONT-SECHE est retenue. Le Montant de la tonne est négocié à 1050 € HT et l'option pour gravillonneur avec chauffeur s'élève la somme de 1920 € HT. La commune de Domalain réalisera 16 tonnes de PATA pour un montant de 18 720 € HT soit 22 464 € TTC option comprise.

-Tirage au sort des jurés d'Assises 2026

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Date d'envoi en préfecture</b>
20250501	Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.	21/05/2025	21/05/2025
20250502	Décision modificative n°1 du budget communal	21/05/2025	21/05/2025
20250503	Tarifs de la cantine municipale 2025-2026	21/05/2025	21/05/2025
20250504	Tarifs de la garderie municipale 2025-2026	21/05/2025	21/05/2025
20250505	Tarifs de la garderie municipale du centre de loisirs 2025-2026	21/05/2025	21/05/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 23 juin 2025 à 20h30.

Le Maire,  
Christian OLIVIER

Le secrétaire de séance  
VETIER Anthony